

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 5 avril 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur André Lévesque, conseiller #4
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 85-04-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

En y ajoutant :

- 6.15 Annulation – facture CRF 1600058
- 7.8 Électricien - raccordement génératrice et inverseur
- 7.9 Appel d'offres sur invitation - rapiécage 2016
- 7.10 Appel d'offres SEAO – déneigement chemins municipaux hiver 2016-2017/2017-2018/2018-2019
- 8.3 Congrès RCCI 2016 - inscription
- 8.4 Dépôt du rapport d'activités an 4 - schéma de couverture de risques

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 86-04-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 mars 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Aucun.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 87-04-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1^{er} avril 2016 :

- Comptes pour approbation : 18 289,35\$
- Salaires : 47 332,21\$
- Comptes à payer : 76 086,73\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1^{er} avril 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE MONSIEUR LE MAIRE

MRC – schéma d'aménagement refusé de Québec.
Négociations futures pour entente supralocal avec la Ville de Saint-Hyacinthe.
UPA – taxations futures en lien avec le rôle d'évaluation.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 88-04-2016

Considérant l'avis public (*article 176.1 du Code Municipal*);

Considérant le dépôt des états financier de la municipalité pour l'année 2015 par les vérificateurs externes;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2015 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs.

6.4 ACHAT TABLEAU D'AFFICHAGE

Résolution numéro 89-04-2016

Considérant le bris non réparable d'un des tableaux d'affichage officiels de la municipalité à l'immeuble 650, rue Principale (parvis de l'église);

Considérant la désuétude d'un des tableaux d'affichage officiels de la municipalité à l'immeuble 650, rue Principale (parvis de l'église);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter un nouveau tableau d'affichage au coût de 730,00\$ avant taxes à la compagnie Martech inc. et de le relocaliser parce qu'il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

6.5 TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIEL DANS LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 90-04-2016

Considérant l’article 432 du Code Municipal;

Considérant la résolution 89-04-2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l’unanimité, de fixer les endroits suivants pour l’affichage officiel de la municipalité :

379, 7^e Avenue – dans l’entrée du bureau municipal
421, 4^e Avenue – au Centre communautaire

6.6 ACHAT - AFFICHES POUR AVERTIR QUE L'IMMEUBLE 421, 4E AVENUE EST SOUS SURVEILLANCE

Résolution numéro 91-04-2016

Considérant la résolution 68-03-2016;

Sur proposition d’André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l’unanimité, d’acheter des affiches avisant les visiteurs que l’immeuble du 421, 4^e Avenue (centre communautaire) est sous surveillance au coût de 97,00\$ avant taxes à la compagnie Horizon Graphique inc.

6.7 FORMATION – RÈGLEMENT DISCRÉTIONNAIRE

Résolution numéro 92-04-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l’unanimité, d’inscrire mesdames Lise Laferrière (conseillère #1) et Hélène Dufault (conseillère #6) à la formation *Règlement discrétionnaire* dispensée par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) au coût de 85,00\$ chacune avant taxes.

6.8 FORMATION OBLIGATOIRE FQM– COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Résolution numéro 93-04-2016

Considérant l’élection partielle du 14 février 2016;

Considérant l’élection de madame Lise Laferrière au poste de conseillère #1;

Considérant la formation obligatoire pour tous nouveaux élus;

Sur proposition d’Hélène Dufault, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l’unanimité, d’inscrire madame Lise Laferrière (conseillère #1) à la formation *Comportement éthique* dispensée par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) au coût de 215,00\$ avant taxes avec des frais de 40,00\$ pour modifications.

6.9 FORMATION FQM – DROITS ACQUIS

Résolution numéro 94-04-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l’unanimité, d’inscrire mesdames Lise Laferrière (conseillère #1) et Hélène Dufault (conseillère #6) à la formation *Droit acquis* dispensée par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) au coût de 85,00\$ chacune avant taxes.

6.10 FORMATION – TABLETTE ÉLECTRONIQUE

Point annulé.

6.11 FORMATION – APPEL D’OFFRES

Résolution numéro 95-04-2016

Considérant les mises à jour;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l’unanimité, d’inscrire la directrice générale à la formation/mise à jour sur les *Appels d’offres* au coût de 43,49\$ avant taxes, dispensée par la firme d’avocats de la Municipalité, Therrien Coutures Avocats.

6.12 ENTÉRINER L’ACHAT – PANNEAU D’ADRESSE POUR L’IMMEUBLE DU 421, 4^E AVENUE

Résolution numéro 96-04-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l’unanimité, d’entériner l’achat d’un panneau d’affichage pour l’adresse civique de l’immeuble au 421, 4^e Avenue (centre communautaire) au coût de 97,50\$ avant taxes à la compagnie Martech inc.

6.13 CONTRAT DE 3 ANS - FBL

Résolution numéro 97-04-2016

Considérant que le contrat avec la firme de vérificateurs prenait fin au 31 décembre 2015;

Considérant l’article 176.1 du Code Municipal;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l’unanimité, d’octroyer le contrat à FBL comme suit :

2016 : 6 650,00\$ avant taxes

2017 : 6 800,00\$ avant taxes

2018 : 6 950,00\$ avant taxes

6.14 AUTOCOLLANTS TÉLÉPHONIQUE

Résolution numéro 98-04-2016

Sur proposition d’André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l’unanimité, de faire faire des autocollants avec l’adresse et le poste téléphonique pour toutes les bâtisses de la municipalité afin de les mettre sur chaque téléphone (et ainsi faciliter la gestion des urgences) et cela, au coût de 135,00\$ avant taxes par Denis Bélanger Designer Graphique.

6.15 ANNULATION – FACTURE CRF 1600058

Résolution numéro 99-04-2016

Sur proposition d’Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d’annuler la facture CRF 1600058.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ACHAT(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Point annulé.

7.2 ACHAT AQUEDUC - MEMBRANES

Résolution numéro 100-04-2016

Considérant la résolution 79-03-2016;

Considérant l'ouverture d'enveloppe le lundi 4 avril à 11h05 :

Équipement Lapierre inc. : 39 650,00\$
H2O Innovation inc. : 34 000,00\$

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter les quarante (40) membranes chez H2O Innovation inc. au coût de 34 000,00\$ avant taxes.

7.3 ACHAT AQUEDUC – POMPE DE CHLORE

Résolution numéro 101-04-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat d'une pompe à chlore pour le service d'aqueduc au coût de 8 351,22\$ avant taxes à la compagnie ChemAction.

7.4 ACHAT AQUEDUC/PUITS - GÉNÉRATRICE

Résolution numéro 102-04-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat d'un génératrice pour le puits PE1 au coût de 21 700,00\$ avant taxes à la compagnie Génératrice Drummond.

7.5 ACHAT AQUEDUC/GENERATRICE – DISPOSITIF POUR PRESSION CONSTANTE

Résolution numéro 103-04-2016

Considérant la résolution 102-04-2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat d'un dispositif pour pression constante sur la nouvelle génératrice pour le puits PE1 au coût de 6 200,00\$ avant taxes à la compagnie Bisson Service.

7.6 ACHAT AQUEDUC – PIÈCES ET RÉPARATION SUR LE MEMBRANAIRE

Résolution numéro 104-04-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat et la réparation sur le membranaire au coût de 926,00\$ avant taxes à la compagnie H2O Innovation.

7.7 ACHAT VOIRIE – PNEUS POUR VÉHICULE

Résolution numéro 105-04-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat de pneus pour le véhicule de style cube au coût de 788,00\$ avant taxes à la compagnie Centre du pneu Upton inc.

7.8 ÉLECTRICIEN - RACCORDEMENT GÉNÉRATRICE ET INVERSEUR

Résolution numéro 106-04-2016

Considérant les résolutions 102-04-2016 et 103-04-2016;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de prendre les services de Pierre-Yves Martin – entrepreneur électricien inc. au coût de 3 449,25\$ avant taxes.

7.9 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - RAPIÉÇAGE 2016

Résolution numéro 107-04-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stephan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à un appel d'offres par invitation pour le rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux pour un montant maximum de 75 000\$.

7.10 APPEL D'OFFRES SEAO – DÉNEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX HIVER 2016-2017 / 2017- 2018 / 2018-2019

Résolution numéro 108-04-2016

Sur proposition de Stephan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de partir en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour le déneigement des chemins municipaux pour les hivers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Point annulé.

8.2 ACHAT(S) DU SERVICE INCENDIE

Point annulé.

8.3 CONGRÈS RCCI 2016 - INSCRIPTION

Résolution numéro 109-04-2016

Sur proposition de Stephan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de Réjean Brouillard au congrès RCCI (Recherches et Causes en Circonstances Incendie) 2016 au coût de 375,00\$ avant taxes. De plus, que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lui soient remboursés selon le règlement 468-2014.

8.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 4 - SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Résolution numéro 110-04-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activités an 4 du schéma de couverture de risques.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault (conseillère #6), nous informe sur la Régie des déchets.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

Résolution numéro 111-04-2016

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et 579 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

Considérant que la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

Considérant les articles 468.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et 580 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutaine, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

12. SUJETS DIVERS

Aucun.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 112-04-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière